

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2024

**OBJET / GAIA : Etablissement Public Foncier Local : convention de portage immeuble place de l'église.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 24  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aiçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par délibération de son Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque a validé la décision d'acquérir par préemption un bien bâti à usage d'habitation, situé 5-7 place de l'église à Cambo-Les-Bains. Cette acquisition permettra de préserver et de valoriser le patrimoine communal.

Dans le cadre de cette acquisition, une convention de portage doit être établie entre l'EPFL Pays Basque et la commune de Cambo-Les-Bains afin d'entériner les modalités de portage, de gestion et de rétrocession du bien acquis.

Au regard des objectifs poursuivis par la commune et du contexte d'intervention, il est proposé l'application d'un portage d'une durée de 12 ans par annuités constantes et application de frais de portage annuel de 1 % HT s'appliquant sur le capital porté restant dû.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les termes de la convention de portage « 5-7 place de l'église BA 106 à 109, 113, 114 et 116 » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque,

**APPROUVE** le portage des parcelles n° BA 106 à 109, 113, 114 et 116 pour une durée de 12 ans par annuités constantes et application de frais de portage de 1 % HT,

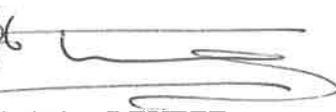
**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Jean-Paul EYHERACHAR**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza